

Procès-verbal du Conseil d'Ecole d'Arnac la Poste du 08/11/2022

1. Présentation du fonctionnement du conseil d'école et des membres du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit à minima 3 fois par an.

Composition et compétences du conseil d'école

La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire. Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; L'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; Les activités périscolaires ; La restauration scolaire ; L'hygiène scolaire ; La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

- M. l'Inspecteur de circonscription : M. Artur
- Municipalité : Mme le Maire absente, supplée par Mme POUJAUD 1^{ère} adjointe en charge des affaires scolaires
- DDEN : Mme Roch et M. Vigor (excusé)
- Parents d'élèves : Mme Boiron, Mme Tijeras (excusée), Mme Coulon, M. Evesque, M. Desmassias (excusé).
- Enseignants : Mme Gremeaux (excusée), Mme Chassagne, Mme Theillaud, Mme Précigout,
- ATSEM : Mme Ribière
- Mme DUPUIS (représentante association les enfants d'abord)

Modalités de diffusion du compte-rendu

Affichage du PV sur le panneau côté élémentaire et maternelle.

Diffusion du compte-rendu : envoyé par mail et sur le site de la commune

1. Effectifs et Répartitions

CM1/CM2 : 17 élèves dont 6 CM1 et 11 CM2

CP/CE1/CE2 : 15 élèves dont 4 CP, 8 CE1 et 3 CE2

TPS/PS/MS/GS : 15 élèves dont 6 GS + 6 MS + 3 PS

Total de l'école : 47 élèves

5 décembre 1 arrivée en GS et 1 arrivée en CE2

2. Questions Pédagogiques

a) Sorties régulières

Si possible (en fonction du contexte sanitaire) : Piscine pour cycles 2 et 3 les lundis en P5 (du 28/04 au 03/07) pour CP CE1 CE2 et CM1 CM2. 4 parents agréés.

L'association 'les enfants d'abord' a proposé la prise en charge d'un MNS pour l'organisation des séances. Cout $8 \times 50 = 400$ euros.

La mairie paye l'entrée de la piscine : $8 \times 45\text{€} = 360$ ainsi que le bus pour se rendre à la piscine (120 € par trajet),

Bibliothèque : la communauté de communes du Haut Limousin en Marche a revu son organisation. Les classes ne bénéficient maintenant que d'une seule intervention par période (soit 5 par an) alors que nous en avons environ 10 par classes les années précédentes. L'équipe enseignante regrette ce choix et en a informé la municipalité ainsi que le personnel du réseau de lecture. La Municipalité est également intervenue auprès des services de la CCHLEM pour demander que soit revue cette organisation au moins pour la rentrée prochaine.

b) Sorties sportives :

Elles sont organisées grâce à l'affiliation USEP (qui est payante et représente un coût de 6 euros par élèves)

Emprunt de vélos pour la P1 pour la classe de CM1 CM2

Inscription aux rencontres suivantes :

Cycle 1 :

- Aventures motrices (01/12)
- jeux d'opposition
- orientation

Cycle 2

- Jeux traditionnels (17/10)
- Orientation
- Athlétisme

Cycle 3 :

- Orientation
- Athlétisme

c) Sorties prévues :

De proximité :

Spectacle théâtre du Cloître : GRRRRR !! pour les maternelles le 25/11, Koré pour les CM le 9/12 et Hippocampe pour le cycle 2 le 28/02

Spectacle 'Bestiaires' pour toutes les classes au cirque de Nexon le 15/12

Musée du vélo (18/10)

Musée à limoges

Parcours du cœur (date à définir avec la mairie)

Projet annuel

- Fantacirque pour les cycles 1 et cycle 2 : interventions de professionnels au sein des classes (17/11) puis représentations avec 3 autres écoles à Nexon

- Résidence d'artiste pour la classe de CM à partir de janvier 'création en cours'
- voyage scolaire de fin d'année à Saint Pardoux avec nuitées (3 jours 2 nuits pour les CM et 2 jours 1 nuit pour maternelle et cycle 2)
- une école, un club
- Partenariat jeux de société avec la médiathèque.

Estimation coût du voyage

Transport : les CM partent le mercredi avec le bus communal
 Mater Cycle 2 : départ jeudi matin avec transport pris en charge par le département
 Retour le vendredi soir avec transport pris en charge par le département

CM : 2205,2 (20 % pris en charge par le département 1764,16) → 103,78 / enfant
 mater + Cycle 2 : 2142,5 (20 % pris en charge par le département 1714) → 53,57 / enfant

Tarif demandé aux familles : CM 15€/enfant, cycle 1 et 2, 10€/enfant

Une réunion sera proposée à toutes les familles de l'école prochainement.

d) bilan évaluation nationale

En cours de rédaction par les équipes de circonscription.
 Concernant les résultats de l'école, certains enfants présentent des difficultés et des remédiations sont proposées.

e) Aide aux enfants en difficultés

L'APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Les mardis (CP CE1CE2 CM1 CM2) de 16h30 à 17h30.

CLAS

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche met en place cette année à l'école un contrat local d'accompagnement à la scolarité. Il s'agit d'un dispositif gratuit pour les familles car financé par la CAF qui donne un coup de pouce aux apprentissages afin de travailler :

- la capacité d'attention et de concentration
- la gestion des émotions
- le développement de la confiance en soi
- la capacité à vivre en groupe
- l'encouragement à l'ouverture culturelle

Il ne s'agit pas d'un renforcement des apprentissages scolaires. Les enfants qui peuvent en profiter sont proposés par les enseignantes puis la référente CLAS reçoit les familles pour leur présenter le dispositif. C'est un dispositif optionnel avec engagement sur l'année.

f) Activités autour de Noël : décembre 2022

Marché de Noël : il pourrait avoir lieu le vendredi 16 décembre 2022. L'association des parents d'élèves se chargerait de la buvette.

Lundi 12 décembre : cinéma (organisé par Ciné Plus en Limousin), séance offerte par l'amicale des anciens élèves pour Noël

Vendredi 16 décembre : repas de Noël.

Jeudi 15 décembre : spectacle 'Bestiaires' au cirque de NEXON

Proposition par « les enfants d'abord » d'offrir une chasse au trésor encadrée par l'USEP pour Noël (date du mardi 13 décembre à valider)

3. Vie Scolaire

a) Présentation et vote du règlement intérieur.

Pas de modification du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

b) Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2021-2022

* Cotisation 2021/2022 : l'ensemble des familles a versé 211 €

* Recettes des actions réalisées par la coopérative scolaire pour aider au financement des sorties et activités éducatives :

- Bénéfice des photos de classe : 220 €

- Chocolat : 954, 90 €

- recette marché de Noël : 577, 50 €

- participation des familles voyage fin d'année : 148 €

- don quête mariage : 76, 50 €

*Subventions de la municipalité : 255 €

Total recette : 2231, 90 €

* Dépenses

Adhésion OCCE et USEP : 483 €

Achat livre Noël : 54 €

Musée de Rochechouart : 78, 20 €

Théâtre du Cloître : 152, 00 €

Visite du parc du Reynou : 246, 00 €

Voyage à Limoges : 114, 00 €

Cité de la BD : 333, 00 €

Graines de rue : 270, 00 €

Frais de compte : 15, 60 €

Activités pédagogiques (cuisine, jardinage, caisse de rangement, ...) : 289,56 €

Cotisation Edumoov : 26, 00 €

Total dépenses : 2059, 36 €

Bilan : +172,54 euros pour l'année 2021-2022

***Bilan : Nous débutons l'année 2021- 2022 avec 8533, 03 €**

Coût des affiliations OCCE (assurance établissement et fonctionnement de la coopérative scolaire) et USEP (accès aux sorties sportives et au prêt de matériel sportif) : 443, 25 €

Les cotisations de la coopérative scolaire ont été perçues à une hauteur de 193 €.

c) **Remerciements Mairie, Associations.**

Nous remercions la Municipalité pour les subventions annuelles 2021-2022 ainsi que la prise en charge des différents trajets en bus, l'association les enfants d'abord et l'amicale des anciens élèves.

5. Santé-Sécurité

a. PPMS :

L'exercice alerte intrusion a été fait courant septembre comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

1 exercice PPMS concernant le risque tempête a été fait le 07/11/22 comme demandé par l'inspection. L'exercice s'est correctement passé.

b. Bilan alerte incendie :

Le premier exercice s'est bien déroulé ; les personnels seulement étaient prévenus. L'exercice a eu lieu en septembre 2021.

Le départ de feu était en salle de sieste ; l'évacuation s'est faite en une minute seize dans la cour coté élémentaire.

6. Rythme scolaire

Actuellement 4 jours pour une durée de 3 ans.

L'organisation de la semaine scolaire est la suivante :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Matin : 9h00 à 12h00 et après-midi : 13h30 à 16h30

L'accueil des élèves a lieu 10 min avant, soit : 8h50 le matin et 13h20 l'après-midi.

La sortie des élèves de maternelle se fait dans la salle de motricité ; la sortie des élémentaires se fait par le portail.

Rappel : Feuille de décharge pour les enfants qui partent exceptionnellement pendant les horaires de classe à faire signer par les parents à la sortie.

Surveillance de la pause méridienne : Mme Vincent et Mme Wagner surveillent côté élémentaire les élèves du CP au CM2 et Mme Ribière surveille les élèves de la maternelle pour le côté maternelle.

7. Divers

Travaux : La salle de classe maternelle a été refaite cet été : peinture, sol, abaissement du plafond. Cela a coûté 14 000 euros à la commune (dont 50% de subventions).

L'insonorisation en est ainsi meilleure.

QUESTIONS

- Pourrait-il être envisagé d'aménager la cour du bas ?

La Municipalité précise que cela pourrait faire partie d'un projet d'investissement dans les années à venir quand les travaux prévus dans les classes seront terminés.

- Est-il possible de réfléchir à une organisation pour amortir les conséquences des absences du personnel communal ? Y compris en faisant appel aux parents ? En cas de grève cela n'a pas vocation à annuler l'effet de l'absence des grévistes mais juste ne pas trop pénaliser les parents sans solution.

Il n'est pas possible que des parents remplacent le personnel communal pour des raisons de sécurité et d'assurance. De plus, dans le code du travail, il est strictement interdit de remplacer un salarié gréviste. Seuls les salariés non-grévistes de la structure peuvent remplacer des salariés grévistes.

- Peut-on avoir une information suite au précédent conseil d'école, sur les horaires des repas ? Permettent-ils aux enfants d'avoir un temps suffisant de récréation avant de retourner en cours à 13h30 ?

Les classes sortent plus tôt cette année (vers 13h05) ce qui permet aux enfants d'avoir un temps de récréation avant le retour en classe.

- Est-il possible d'ouvrir les toilettes du stade le vendredi après-midi pour les séances Rugby?

oui

- Est-il possible d'installer des chaises et des tables en salle des fêtes pour la séance jeux de société le vendredi après-midi avant chaque vacances ?

Oui

A la fin du conseil d'école, les parents d'élèves élus interviennent pour expliquer qu'ils ont obtenu un rendez-vous avec l'inspecteur de l'éducation nationale pendant les vacances pour évoquer l'avenir de l'école. Ils sont inquiets du devenir de cette école en raison des effectifs en baisse.

L'inspecteur indique que l'étude de la carte scolaire n'a pas commencé et qu'il ne peut donc communiquer sur celle-ci.

Le conseil d'école est clos à 19h50.

Présidente : Mme Précigout

Secrétaire : Mme Chassagne